



BE-Login Impôt à la source (BE-Login/IS)

1. Généralités

Ces conditions d'utilisation s'appliquent en complément aux conditions d'utilisation de BE-Login, le cyberportail du canton de Berne.

2. Qu'est-ce que BE-Login/IS?

BE-Login/IS est une application basée sur Internet, qui est dédiée à l'échange de données entre le débiteur de la prestation imposable (DPI) et l'Intendance des impôts du canton de Berne dans le domaine de l'impôt à la source. BE-Login/IS se trouve dans l'espace Impôts du portail BE-Login, où il est à la disposition de toutes les personnes intéressées qui sont habilitées à l'utiliser.

3. Qui peut utiliser BE-Login/IS?

Toutes les personnes qui sont débitrices de la prestation imposable et établissent le relevé de l'impôt à la source à l'intention de l'Intendance des impôts du canton de Berne peuvent utiliser BE-Login/IS. Il peut s'agir

- de personnes physiques,
- de personnes morales,
- d'autres personnes, comme les sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite, les sociétés de construction ou les consortiums.

4. Coût d'utilisation

L'utilisation de BE-Login/IS est gratuite.

5. Inscription

L'utilisation de BE-Login/IS nécessite une inscription préalable, qui s'effectue sur BE-Login, à la rubrique Impôts / S'enregistrer pour l'impôt à la source.

6. Activation du compte BE-Login/IS

Le compte BE-Login/IS est activé et peut être utilisé au plus tard 3 jours ouvrés après l'inscription.

7. Modes d'utilisation de BE-Login/IS

Les DPI peuvent utiliser BE-Login/IS de deux façons:

a) **Utilisation complète / échange électronique de données**

Le DPI fait toutes ses démarches d'imposition à la source sur BE-Login/IS. Il y reçoit les avis de l'Intendance des impôts du canton de Berne (correction des relevés, 1^{er} rappel, etc.) et enregistre lui-même en ligne sur BE-Login/IS tous les changements et relevés concernant l'impôt à la source. Pour ces formalités, il touche une commission de perception au taux maximum.

b) **Utilisation partielle / renseignements**

Le DPI ne fait pas toutes ses démarches d'imposition à la source sur BE-Login/IS. Il y reçoit tous les avis de l'Intendance des impôts du canton de Berne (correction des relevés, 1^{er} rappel, etc.), qu'il ne reçoit plus par courrier postal. De même, il peut consulter en ligne le registre et ses relevés, qui sont régulièrement mis à jour. Par contre, il continue d'envoyer ses avis (changements, relevés, etc.) par courrier postal à l'Intendance des impôts du canton de Berne. Pour ces formalités, il touche une commission de perception à taux réduit.

8. Commission de perception avec BE-Login/IS

a) **Utilisation complète / échange électronique de données**

La procédure d'échange d'avis se déroule intégralement sous forme électronique et sans changement de support. Le DPI se charge du travail de saisie et de modification pour l'Intendance des impôts du canton de Berne et reçoit, pour ces formalités, une commission de perception au taux maximum prévu par l'ordonnance sur l'imposition à la source. La suppression de la commission de perception en cas de non-respect des délais d'envoi et de paiement ou d'éventuelles mesures de recouvrement est réservée.

b) **Utilisation partielle / renseignements**

Le DPI envoie tous ses avis (formulaires, extraits de comptabilité des salaires) par courrier postal à l'Intendance des impôts du canton de Berne. L'Intendance des impôts du canton de Berne se charge de mettre à jour le système de taxation sur la base des avis qui lui sont transmis. Pour ces formalités, le DPI touche une commission de perception au taux réduit prévu par l'ordonnance sur l'imposition à la source. La suppression de la commission de perception en cas de non-respect des délais d'envoi et de paiement ou d'éventuelles mesures de recouvrement est réservée.

9. Obligations de l'utilisateur de BE-Login/IS

L'Intendance des impôts du canton de Berne cesse d'envoyer les avis par courrier postal aux utilisateurs de BE-Login/IS (sauf le 2^e rappel, adressé par courrier A Plus), même à ceux qui ne l'utilisent que partiellement. L'Intendance des impôts du canton de Berne communique avec le DPI exclusivement via BE-Login/IS, où les avis s'affichent dans la rubrique "Liste d'événements". Le DPI est donc tenu de surveiller ces avis et, si nécessaire, de les traiter.

10. Résiliation du compte BE-Login/IS

Chacune des parties (le DPI et l'Intendance des impôts du canton de Berne) peut, à tout moment et sans préavis, résilier le compte BE-Login/IS, ce qui annule les droits et obligations découlant de son utilisation. Pour résilier votre compte BE-Login/IS, utilisez la fonction résiliation sous BE-Login ou envoyez votre résiliation par courrier postal au Support TaxMe.

11. Contact

Intendance des impôts du canton de Berne
Support TaxMe
Case postale 3001 Berne

Téléphone: +41 31 633 60 01

www.taxme.ch